AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 26-8-81 841933

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24 Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F
M. le Régisseur de recettes de la D.D.A. du Loiret
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

BULLETIN TECHNIQUE N° 363 25 AOUT 1981

/ARBRES FRUITIERS/

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Dans les situations sensibles, en l'absence de lessivage, l'intervention conseillée à la fin de la semaine du 10 au 15 Août, protègera les fruits des attaques de chenilles de deuxième génération, qui pourront se produire à partir du 26 Août.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Maintenir la protection dans les vergers tachés en liaison avec les traitements de conservation et de la pluviométrie

PSYLLES DU POIRIER

Au cours de ce mois d'Août, les populations de psylles ont fortement régressé sous l'action des prédateurs. Dans la grande majorité des cas, le niveau d'infestation ne justifie pas une intervention à l'heure actuelle.

ACARIENS

La ponte des oeufs d'hiver d'araignée rouge est commencée. D'autre part, des populations d'araignée jaune assez importantes sont fréquemment observées, notamment dans les vergers de poiriers. Respecter les délais d'emploi avant récolte.

/VIGNES/

MILDIOU DE LA VIGNE

Dans les vignes atteintes par la maladie, une intervention a dû être réalisée en début de semaine, comme le précisait le Bulletin Technique du 19 Août dernier.

Afin de permettre un bon aoûtement du bois, un dernier traitement est conseillé à la fin du mois en soignant particulièrement bien la pulvérisation. L'utilisation d'un produit cuprique à plus longue persistance d'action est préférable et il est conseillé de tenir les vignes bien rognées.

La végétation devant se prolonger dans les pépinières et les jeunes plantations, il est recommandé de maintenir la protection en tenant compte des précipitations.

BOTRYTIS

Dans certains secteurs (Saint Nicolas de Bourgueil : 37, Oisly : 41, Quincy: 18 et Reuilly :36 , le stade de début de véraison est atteint. Il est donc recommandé d'effectuer au fur et à mesure que les vignes atteindront ce stade, le 3ème traitement spécifique de la méthode "standard" de lutte antibotrytis. Pour de plus amples détails, se reporter au Bulletin Technique du 30 Juin. Il est rappelé que le dernier traitement doit se situer 3 à 4 semaines avant la vendange.

OIDIUM

Les conditions climatiques actuelles sont toujours favorables au développement de la maladie. Il est donc conseillé de poursuivre la lutte jusqu'à la véraison dans les vignes sensibles.

.../...

P. 532

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : J. THIAULT

BLACK-ROT

Le maintien de la protection est nécessaire dans les vignes contaminées, cette maladie pouvant attaquer les grappes jusqu'à la récolte

ACARIENS

Des populations d'acariens sont actuellement observées localement notamment dans certaines vignes d'Indre-et-Loire. Ces ravageurs sont responsables de décoloration du feuillage puis éventuellement du dessèchement des feuilles les plus attaquées. Une intervention avec un acaricide spécifique peut se justifier si 45 % des feuilles sont colonisées par ces acariens.

Le comptage s'effectue dans une parcelle ou unité culturale homogène, en examinant une feuille par cep située au milieu d'un rameau au centre de la végétation, sur un minimum de 50 ceps bien répartis dans la parcelle.

MILDIOU DE LA TOMATE /CULTURES LEGUMIERES/

Un renouvellement de la protection est nécessaire dès réception de ce Bulletin.

TEIGNE DU POIREAU

Un renouvellement de la protection est nécessaire à la fin de cette semaine. Afin d'améliorer l'efficacité du traitement, il convient d'ajouter un mouillant à la bouillie et d'effectuer une pulvérisation copieuse du feuillage.

NOCTUELLE DU CHOU (Mamestra brassicae)

Au cours de ces derniers jours le vol de la noctuelle du chou s'est intensifié. Une surveillance est donc nécessaire. En cas d'intervention il est possible d'utiliser l'un des produits préconisés dans le Bulletin Technique du 11 Août dernier (rubrique Piéride du Chou).

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE / POMME DE TERRE /

De nouvelles contaminations ont pu se produire le 20 Août. Il convient de poursuivre la protection des cultures à récolte tardive et de procéder au défanage dès que la tubérisation est terminée.

DESINFECTION DES SEMENCES / COLZA /

Le but de la désinfection des semences est de protéger les jeunes plantes contre les fontes de semis et les altises.

Contre les fontes de semis les fongicides utilisables sont le CAPTANE, l'OXY-QUINOLEATE de CUIVRE, le SILICATE de METOXYETHYL MERCURE et le THIRAME. Ces fongicides combattent l'Alternaria mais seuls les deux derniers ont une efficacité vis-à-vis du phoma.

Pour protéger les cultures contre les attaques de grosse altise il est possible :

* Soit de désinfecter les semences avec du METHIOCARBE, la culture sera protégée durant la dizaine de jours qui suit la levée,

* Soit en déposant par localisation dans la raie de semis un des trois insecticides du sol ayant reçu à ce jour une autorisation provisoire de vente à ce sujet: le Curater (CARBOFURAN) ou le Décamox (THIOFANOX) à raison de 9 kg /ha ou le Counter 2 G (TERBUFOS) à raison de 10 kg/ha.

MESURES PROPHYLACTIQUES CONTRE LES MALADIES

Outre l'utilisation de variétés résistantes le seul moyen de lutte contre le Phoma consiste à enterrer profondément les résidus de culture pour réduire les contaminations dans les futures cultures. Les sclérotes, forme de conservation du sclérotinia, se conservant plusieurs années dans le sol, il est préférable, dans la mesure du possible, d'éviter d'implanter une nouvelle culture dans les parcelles ayant été fortement attaquées en 1979.

.../...

DESHERBAGE EN PRESEMIS ET PRELEVEE DU COLZA D'HIVER

	MATIERE ACTIVE (Produit commercial)	DOSES/HA (*)	SPECTRE D'ACTIVITE	OBSERVATIONS
PRESEMIS	DIALLATE (Avadex)	1400 g (3,5 l)	- Actif sur les graminées mais sans action sur les dicotylédones - Pour bien maîtriser les repousses de céréales, utiliser la dose de 4 litres/ha	- Une incorporation immédiate est nécessaire après la pulvérisation, le produit étant très volatil - Ne pas traiter sur sol sec
PRESEMIS	NAPROPAMIDE (Devrinol)	1000 g (2 kg)	- Actif sur paturin et vulpin mais action limitée sur ray-grass et repousses et actif sur de nombreuses dicotylédones : matricaires, coquelicot, chénopodes, mouron des oiseaux, véronique, géranium, stellaire. Action limitée sur gaillet	- Une incorporation dans les 2 jours est nécessaire en l'absence de pluie. - Des risques de phytotoxicité sur blé d'hiver suivant existent, notamment en cas de surdosage, en l'absence de labour.
PRESEMIS	NITRALIN (Planavin W 50)	1125 g (2,5 l)	- Actif sur graminées et de nombreuses dicotylédones: coquelicot, mouron des oiseaux, véronique, mercuriale, géranium, stellaire. - Action moyenne sur matricaire	- Une incorporation dans les 2 jours est nécessaire en l'absence de pluie - Eviter les surdosages avec le PLANAVIN W 50
PRESEMIS	TRIFLURALINE (Tréflan)	1200 g (2,5 l)	- Actif sur paturin et vulpin et de nombreuses dicotylédones : chénopodes, coquelicot, mouron des oiseaux, véronique, stellaire. Action limitée sur gaillet et insuffisante sur matricaire	- Une incorporation est nécessaire dans les quatre heures. - Les surdosages peuvent entraîner des ralentissements de la végétation
PRESEMIS	NAPROPAMIDE + NITRALIN (Fulton, Zulan)	700 g + 800 g (2,5 kg)	- Actif sur paturin, vulpin, ray-grass et sur de nombreuses dicotylédones: coquelicot, matricaire, stellaire, véronique, mouron des oiseaux, géranium mais action limitée sur gaillet	- Une incorporation dans les deux jours est nécessaire en l'absence de pluie. - Il faut éviter les redoublements.
PRESEMIS ou PRELEVEE	BUTAM (Comodor)	2880 g (4 l)	- Actif sur paturin, ray-grass, vulpin et certaines dicotylédones: coquelicot, matricaire, stellaire, véronique	- Pour une meilleure action sur les repousses et par temps sec, préférer l'application en présemis avec une légère incorporation - 5 l/ha sur repousses de céréales et folle avoine (1)
PRE-LEVEE	DIMETACHLORE (Teridox)	1500 g (3 l)	- Actif sur paturinet ray-grass mais action limitée sur repousses de céréales - Actif sur de nombreuses dicotylédones mais action limitée sur gaillet, pensée, coquelicot et mercuriale	- A utiliser rapidement après le semis avant la levée des adventices - Réduire la dose à 2 l/ha dans les terres légères et filtrantes.

LEGENDE : (*) Les doses de matière active à utiliser sont exprimées en grammes, celles des produits commerciaux en litres ou en kilogrammes
(1) Préconisation de la firme commercialisant le produit

P533

MOUCHE DU CHOU SUR COLZA

Des attaques de mouche du chou sont observées depuis 3 ou 4 ans dans certains secteurs du Cher et de l'Indre (régions de Voeu, Vatan et Paudy) mais des attaques ont également été notées dans les départements d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher et du Loiret. Seule l'utilisation d'un insecticide du sol, au semis, comme le CURATER semble pouvoir limiter l'importance de ces attaques.

DESHERBAGE EN PRESEMIS ET PRELEVEE DU COLZA

Pour lutter contre les adventices, dans les cultures de colza d'hiver, deux techniques sont possibles : le désherbage en présemis ou prélevée de la culture ou le désherbage en postlevée. Le désherbage en présemis ou prélevée présente en général l'avantage de bien contrôler la flore adventice et notamment les dicotylédones.
Il est indispensable dans les parcelles généralement envahies de mauvaises herbes. Il peut également être complété par un désherbage en postlevée. Les principales caractéristiques des produits utilisables sont résumées dans le tableau précédent.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire Centre

A. SIMONIN